

## **DESV en anatomie pathologique vétérinaire - 2009-2010**

Vous trouverez en PJ les textes légaux régissant la formation (troisième cycle vétérinaire de spécialité) et la fiche de préinscription à éventuellement renvoyer pour le 1er mai 2009 dernier délai avec au moins copie du diplôme de vétérinaire, CV et lettre manuscrite de motivation.

Les droits de scolarité annuels sont actuellement de l'ordre 1600 euros. Des frais de déplacement et de séjour sont à prévoir pour le suivi des séminaires communs (suivi obligatoire) se déroulant dans les diverses ENV (environ 5 déplacements annuels).

Les étudiants français étant recrutés au terme d'une année de troisième cycle d'études vétérinaires (dernière année de notre cursus), nous tenons compte, pour le recrutement d'étudiants étrangers, de la **réalisation d'un parcours comparable** ou, au moins, d'une réelle première expérience professionnelle d'au minimum une année: n'hésitez pas, à cet égard, à nous donner les détails vous concernant avec documents à l'appui.

Lorsque le dossier de pré-inscription a été accepté, le jury de recrutement, outre les motivations personnelles du candidat, examine avec grand soin ses possibilités réalistes de financer le cursus pendant trois années consécutives (frais de scolarité + frais de logement, de déplacement et de subsistance) et l'éventualité de l'obtention d'une bourse.

Si votre dossier de pré-inscription est retenu, vous devrez venir passer un **examen de contrôle de niveau** (histologie et anatomie pathologique vétérinaire générale et spéciale niveau fin d'études vétérinaires françaises + connaissance de la langue anglaise lue et parlée) dont la date sera fixée fin **juin 2009**, le lieu de déroulement étant **l'école nationale vétérinaire d'Alfort** (examen le matin à partir de 8 heures, entretien l'après midi à partir de 15 heures).

Pr F. CRESPEAU, Président du Comité d'Organisation et de Formation